

Gilles Devers, avocat : « Les crimes de guerre israéliens sont trop gros pour être cachés »

EURONEWS :

“Maitre Gilles Devers, bonsoir. Vous êtes le porte-parole du collectif d’avocats qui a déposé, en janvier 2009, une plainte devant la Cour Pénale Internationale pour crimes de guerre contre des officiers israéliens. Depuis, y a-t-il eu du progrès?”

GILLES DEVERS:

“Les faits sont établis par le rapport Goldstone, tout le monde sait que des crimes de guerre et des crimes contre l’humanité ont été commis. Si la Palestine a la compétence judiciaire et qu’elle ne peut pas l’exercer du fait de l’occupation, elle peut la transférer à la Cour Pénale Internationale. Actuellement, nous sommes dans une phase d’attente qui correspond, hélas, à un double standard qui marque toute la vie du droit international, mais le crime est trop gros pour être caché.”

EURONEWS:

“Vous avez été mandaté par le ministre de la Justice de Gaza pour défendre les droits des prisonniers palestiniens. Le dépôt d’une nouvelle plainte devant la CPI est-il envisagé?”

GILLES DEVERS:

“Pour les prisonniers, c’est la torture systématique, des jugements que ne sont pas équitables et, aussi, il y a les conditions de détention, trois chapitres de violations du

droit international, donc oui, les dossiers des prisonniers seront déposés devant la Cour Pénale Internationale.”

EURONEWS:

“Vous enquêtez aussi sur un autre dossier, à Gaza on l’appelle les “cimetières numéro”, de quoi s’agit-il?”

GILLES DEVERS:

“Un certain nombre de détenus décèdent en prison et Israël refuse de restituer les corps, c’est à dire qu’il fait purger les peines aux cadavres. Donc, on indique aux familles que le décès a eu lieu en passant par la Croix Rouge Internationale, mais la famille n’a pas de certificat de décès, alors, elle ne sait même pas, elle n’est jamais sûre, s’il y a eu décès ou non, et les corps sont enterrés dans de cimetières numérotés. La personne devient un numéro et elle continue de purger la peine quand elle morte.”

EURONEWS:

“De combien de cas parle-t-on?”

Gilles DEVERS:

“Lors de notre dernière visite à Gaza, nous avons travaillé avec les autorités et on a trouvé 350 familles qui étaient concernées.”

EURONEWS:

“Évoquons maintenant le blocus militaire. Vous travaillez aussi pour débloquer l’export des marchandises depuis Gaza. Quels sont les arguments légaux qu’Israël utilise pour maintenir ce blocage?”

GILLES DEVERS:

“Raisons de sécurité, ce qui ne veut absolument rien dire. Qui peut me dire quelle est la raison de sécurité qui interdit

l'exportation de fleurs depuis Gaza? Ces fleurs sont attendues au Pays Bas, elles sont référencées et nous avons un accord européen du mois de septembre 2011 applicable à partir de janvier 2012 et qui libère les droits, c'est à dire, que l'Union européenne, très culpabilisée de ne pas aider davantage la Palestine, a libéré les droits de douanes sur les exportations palestiniennes. Dans la mesure où ces produits sont libres, nous n'avons plus à passer par les douanes israéliennes et des exportateurs sont en train de s'organiser, effectivement, pour des exportations de fleurs depuis Gaza en direction de l'Europe".

EURONEWS:

“Vous parlez de fleurs, y-a-t-il d'autres d'autres produits?”

GILLES DEVERS:

“L'Union Européenne est toujours dans le double jeu, elle a dit que cette libération de droits de douane ne s'applique pas aux fruits et légumes, comme si le marché européen pouvait être menacé par les fruits et légumes qui viennent de Gaza. Pour le moment, Gaza peut exporter des fleurs, ça peut être aussi les produits agricoles transformés.

Ce blocus est illégal, il est reconnu comme tel par L'ONU et il y a, hélas, un consensus de puissances occidentales pour faire comme si de rien n'était. C'est scandaleux, et nous travaillons pour miner ce blocus juridiquement”

Source vidéo de l'entretien en français:
<http://fr.euronews.net/2011/12/26/gilles-devers-avocat-les-cri-mes-de-guerre-israeliens-sont-trop-gros-pour-etre-/>

Source vidéo de l'entretien en anglais:
<http://www.euronews.net/2011/12/26/israel-war-crimes-question-festers/>

Source vidéo de l'entretien en turc:
<http://tr.euronews.net/2011/12/26/islenen-suc-israil-in-saklay-amayacagi-kadar-buyuk/>